

Comme de coutume, c'est le moment de se remémorer les évènements marquants, importants ou insolites de cette année 2020.

## Projet d'achat par Framatome

Le 04 septembre 2020, le CSE a été consulté sur le projet d'achat par Framatome. A la CGT nous étions partagés, et ce jusqu'au dernier moment, quant à l'avis à donner pour la consultation.

En effet, ce ne sont pas les réponses laconiques de Framatome à nos questions écrites qui auraient pu nous donner confiance.

Mais le 4 septembre M. Fontana était présent ainsi que 4 autres personnes de Framatome.

**Les engagements qu'ils ont pris devant nous ce jour-là ont permis aux élus de la CGT de tous se prononcer favorablement au projet de rachat par Framatome.**

(voir le PV CSE du 04 septembre 2020).

**Contrat vente et achat (SPA) : l'Arlésienne**  
Malgré les consultations positives et unanimes dans les deux entreprises, le SPA n'a pas été signé entre Rolls-Royce et Framatome.

Et comme d'habitude, nous ne devons pas être suffisamment importants ou dignes pour qu'ils daignent nous informer ; comme d'habitude nous avons dû aller à la pêche aux informations.

Alors, rien de grave paraît-il, juste des points d'ordre financier à éclaircir : au vu de notre actualité, connue de tous, ce n'est pas surprenant, nous nous en doutions, néanmoins le timing est malheureux. D'autant plus qu'une des conséquences immédiates a été l'arrêt des réunions pour le débranchement / rebranchement de l'informatique ainsi que des premiers contacts entre les RH.

La SPA a enfin été signée le 04 décembre 2020.

## Plan salarial 2020 (janvier 2020)

La CGT a consulté les salariés sur ce sujet.

**Devant la faible AG pour les OATAM,  
l'absence d'AG pour les Ingé II,  
l'absence de plancher pour les AG,**

les salariés présents lors de la consultation le 19/12/2019 ont voté à l'unanimité la non-signature de cet accord salarial.

## N.A.O. 2020 (janvier 2020)

Egalité professionnelle : la direction n'a pas tenu ses engagements 2019 et ne les a pas reconduits pour 2020.

Handicap : refus de la direction de prendre des engagements concrets et chiffrés.

Télétravail : la volonté de la CGT était de garantir une égalité de traitement entre les salariés. Chose impossible en l'état car il n'y a ni accord ni la volonté d'en faire un.

**La CGT a donc décidé de ne pas signer cet accord qui n'apporte absolument rien aux salariés.**  
(voir tract Cascade de mépris)

### Accord Salaire et accord NAO

Tout ceci n'a pas empêché la direction de diffuser aux salariés ainsi qu'à l'administration l'accord du plan salarial et celui des N.A.O., bien que ceux-ci soient non valables (réputés non-écrits) car non majoritaires ... (voir tract Cascade de mépris)

### Réforme des retraites

La CGT s'est mobilisée dès le début contre cette réforme dont le seul but est de diminuer le montant des retraites au fil des années et de nous faire travailler plus longtemps.

Nous avons distribué une quinzaine de tracts, appelé à faire grève à 12 reprises afin d'aller manifester pour que les propositions de la CGT soient prises en compte.

### COVID19

D'une manière générale, la direction s'est bien comportée à l'égard des salariés :

- prise en compte de la sécurité sanitaire en usine et sur les sites,
- facilitation des arrêts pour garde d'enfant,
- complément du salaire et de la cotisation retraite complémentaire Tr1 pour les salariés en chômage partiel,
- prise en charge du repas de midi pour les salariés en usine.

Ne perdons pas de vue que pendant ce temps-là, Rolls-Royce annonçait 9000 suppressions d'emploi, une baisse des salaires de 10% pour tous et une baisse supplémentaire de 10% pour les cadres ...

### Prime COVID19

Lors de la réunion de CSE du 19 mai 2020 il y a eu une discussion autour d'une prime exceptionnelle défiscalisée.

Pour la CGT il n'a jamais été question de monnayer la santé des salariés. Par contre nous avons analysé les remontées des travailleurs en usine et sur les sites. Il y a eu au tout début, des craintes, des interrogations, des demandes de matériel.

**Mais si nous avons été convaincus une seule seconde que ces salariés couraient un risque, nous aurions déclenché immédiatement une procédure de danger grave et imminent pour les mettre à l'abri, nous n'aurions pas demandé une prime.**

La vente de RRCN à Framatome est, normalement, programmée pour le second semestre de 2021.

Entre temps, au vu de ses résultats économiques (et des nôtres), le groupe Rolls-Royce serait encore en mesure de nous faire des misères.

Une fois la vente prononcée, il nous faudra tout faire pour ne pas régresser dans les quelques accords locaux que nous pourrions passer avec Framatome et maintenir tout ce qui est possible.

Cela ne finit donc jamais, il y a toujours du pain sur la planche !

**En attendant, nous vous souhaitons une très bonne  
année 2021 à vous et à vos proches**